

Rapport annuel



2008

 Pour un développement durable

Déchets

Energie

Eau

Boues

Le mot du Président

Pour le SYDED, 2008 est à l'évidence l'année des changements.

Tout d'abord, il faut signaler les évolutions opérées sur le plan organisationnel, avec le renouvellement des élus découlant des élections municipales.

A cette occasion, après 12 années d'engagement exemplaire en tant que Président, pendant lesquelles l'objectif ambitieux d'instaurer une gestion départementale des déchets respectueuse de l'environnement a été atteint, Gérard MIQUEL a souhaité transmettre le relais, tout en restant au sein du SYDED, en tant que Vice-président. J'ai eu l'honneur d'être élu pour lui succéder et continuer l'aventure, toute aussi ambitieuse, qui se profile devant nous.

Car, en effet, c'est surtout la prise en charge de deux nouvelles compétences, la production d'eau potable et le compostage des boues de station d'épuration, qui a marqué profondément l'année 2008.

Le SYDED a renforcé ainsi, de par la synergie entre ces différents domaines d'intervention "déchets, énergie, eau, boues", sa position d'opérateur public départemental pour des activités environnementales et a réaffirmé sa volonté d'agir concrètement pour un développement durable.

Le bilan de l'activité "déchets", qui est restée largement prépondérante en 2008, fait ressortir, de manière générale, une évolution positive sur tous les plans :

- quantitatif, avec notamment les performances de matières recyclées nettement supérieures aux moyennes nationales,
- social, avec l'emploi dans un cadre stable de 200 personnes sur le département,
- financier, avec une maîtrise des coûts, conséquence d'une constante recherche d'économies, et un très faible niveau d'endettement.

Ces résultats positifs ne peuvent que rassurer sur la capacité du SYDED à préparer l'avenir qui s'annonce lourd en termes d'investissements et d'organisation à mettre en place pour permettre l'exercice des nouvelles missions.

En tant que nouveau Président du SYDED, je sais pouvoir compter sur l'accompagnement de l'ensemble des élus, indispensable pour relever les nouveaux défis qui se dessinent pour les années à venir :

- la construction d'une unité départementale de compostage des boues de STEP pour palier aux difficultés de l'épandage,
- la mise en place d'un réseau départemental de réalimentation en eau potable, afin de sécuriser l'approvisionnement de l'ensemble des communes.

C'est d'ailleurs avec une sincère satisfaction que je partage ce premier bilan avec tous mes collègues élus, en vous remerciant pour votre mobilisation, sans oublier l'ensemble du personnel.

Michel QUEBRE,
Président du SYDED

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot	5
------------------------------------	---

DÉCHETS

Bilan global	8
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre	10
Traitement des déchets non valorisables	15
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois	18

ÉNERGIE

Réseaux de chaleur au bois	22
----------------------------------	----

EAU

Production d'eau potable	24
--------------------------------	----

BOUES

Compostage des boues de STEP	25
------------------------------------	----

EN SAVOIR PLUS

Les actions de communication	26
------------------------------------	----



► Forme juridique

Syndicat mixte ouvert et à la carte

Le SYDED regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil Général. Il gère 3 compétences (déchets, eau, boues). L'adhésion des collectivités est facultative.

Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

Le SYDED est un organisme public, administré par des élus, dont les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

Mode de gestion : Régie directe (le SYDED assure lui-même la gestion du service public)

► Activités

- **Traitement des déchets ménagers :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Exploitation de réseaux de chaleur** (activité assimilée à la compétence "Déchets")
- **Production de l'eau potable* :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Compostage des boues de stations d'épuration* :**
 - Prise en charge du transport des boues à l'unité de compostage
 - Construction et exploitation d'unités de valorisation des boues par compostage
 - Ecoulement du compost normalisé

* Prise en charge de ces deux nouvelles activités en avril 2008.

► Adhérents

- **Compétence "Déchets" :** 15 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers
Cela représente 342 communes et 165 408 habitants (pop. INSEE sans double compte 1999).
Population DGF : 193 453 habitants
- **Compétence "Eau" :** 17 collectivités adhérentes au 31/12/08
- **Compétence "Boues" :** 20 collectivités adhérentes au 31/12/08

Structure administrative

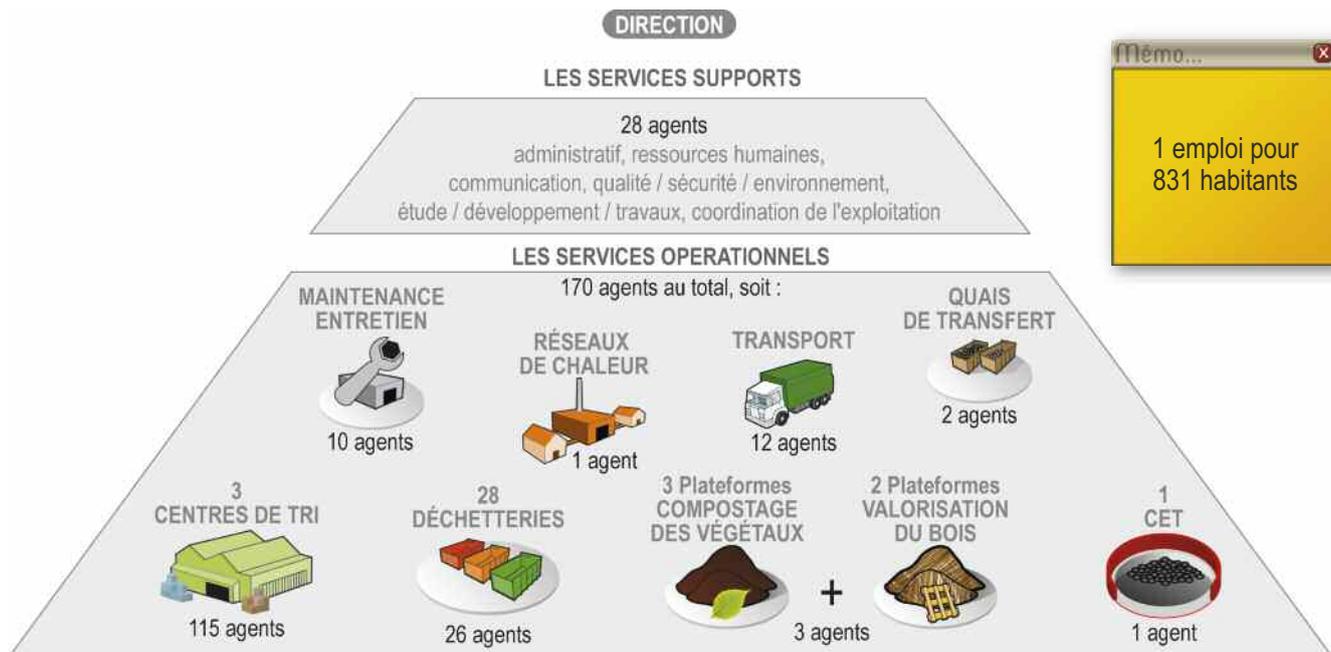
Son rôle est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles. Elle regroupe des activités supports et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, qualité, sécurité, communication...). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ses charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".



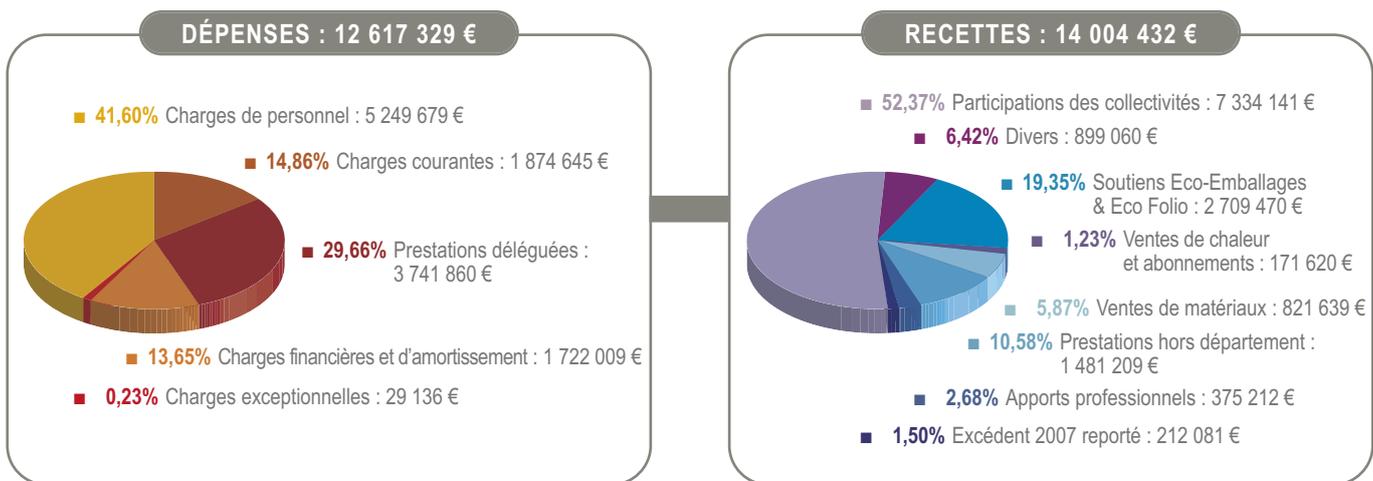
Participation annuelle des collectivités membres : 1 € HT / habitant (pop. DGF)

Organisation et répartition des emplois

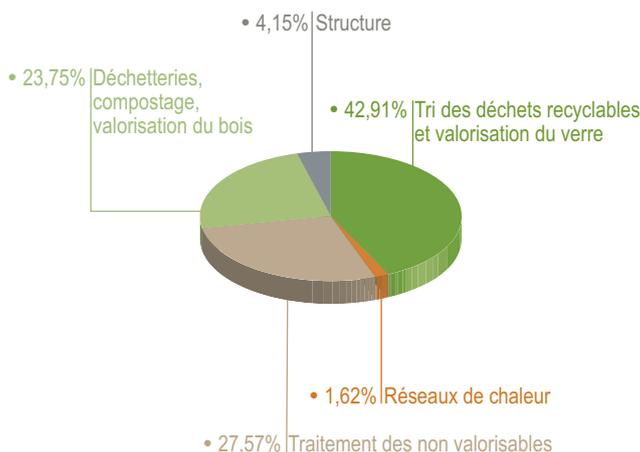
Effectif total : 199 personnes



Bilan financier global



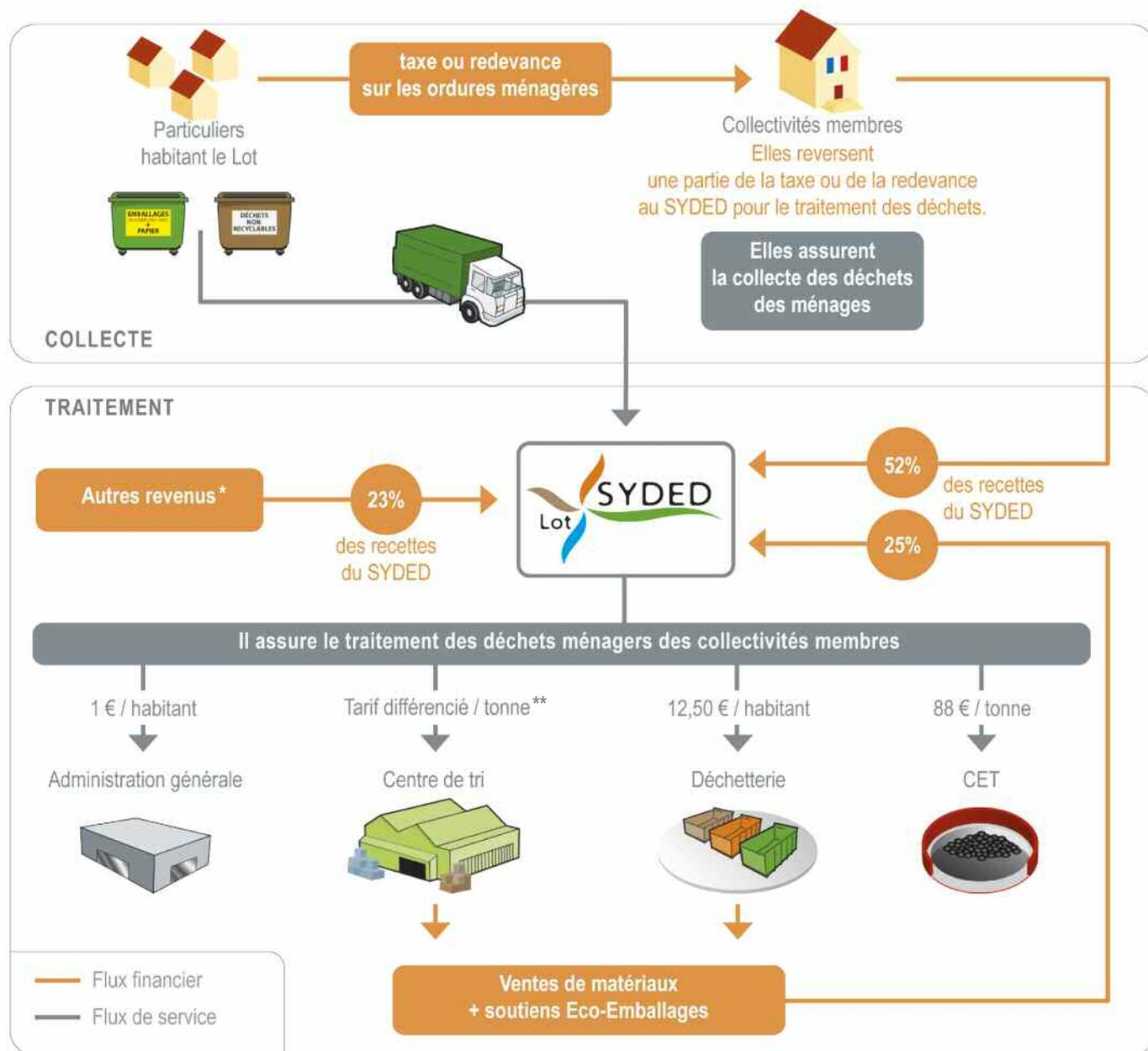
Répartition des dépenses par activité



Mode de financement de la gestion des déchets

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie.

Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



* Autres revenus : prestations hors département, services destinés aux professionnels, ventes de composteurs et récup'verres, subventions d'exploitation.

** Tarif différencié : tarif moyen (62,30 € / tonne) soumis à des variations en fonction du taux de refus et de la performance (voir page 14).

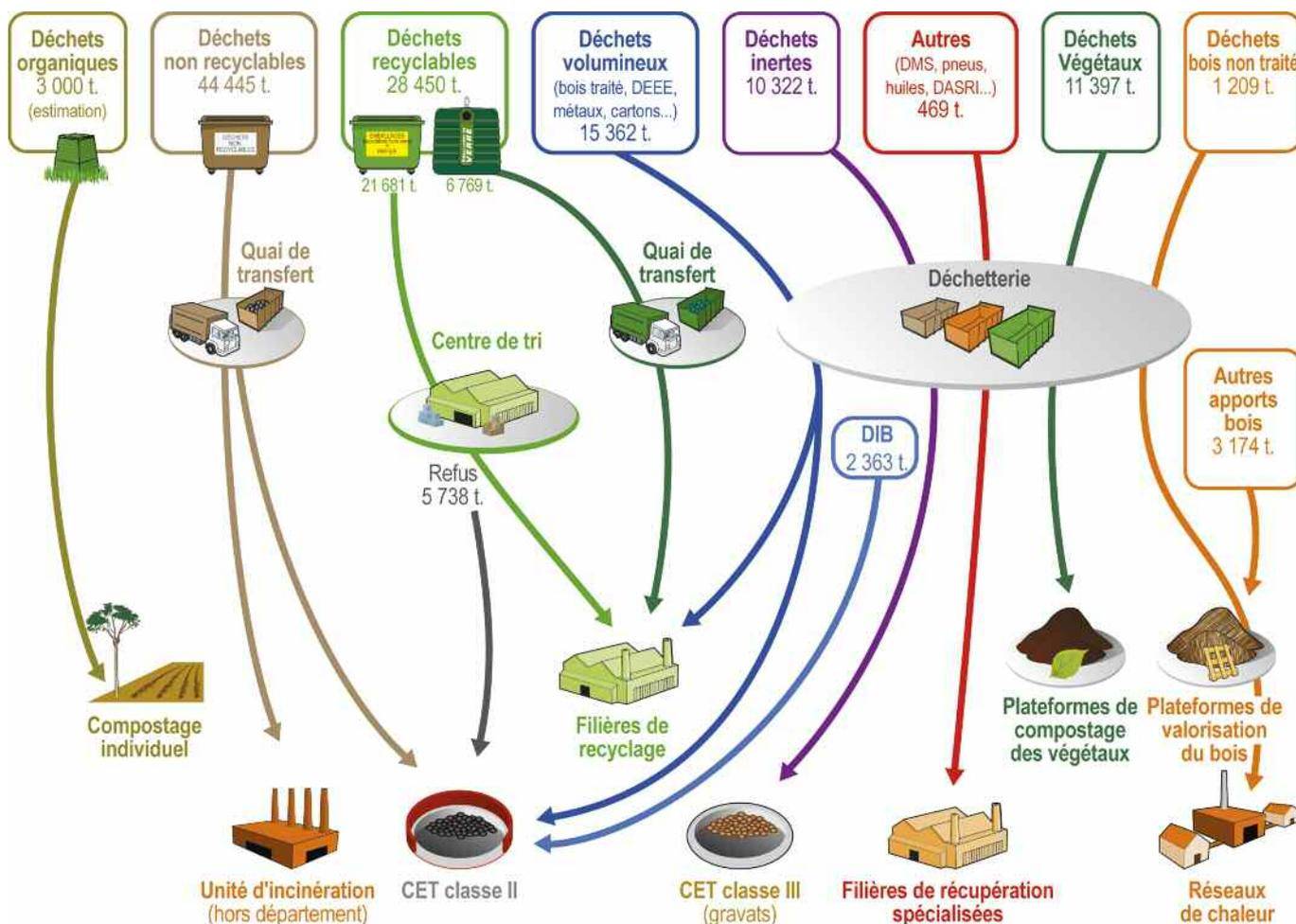
► Bilan quantitatif global 2008

Quantité totale traitée : 114 017 tonnes

- 107 398 tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED.
- 6 619 tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
 DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 DIB : Déchets Industriels Banals
 CET : Centre d'Enfouissement Technique

↳ Synoptique des flux de déchets



Taux global de valorisation : 40,5 %

■ Valorisation matière

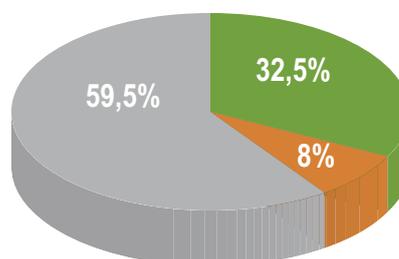
- Recyclage, filières de récupération, compostage

■ Valorisation énergétique

- Réseaux de chaleur, incinérateur

■ Non valorisé

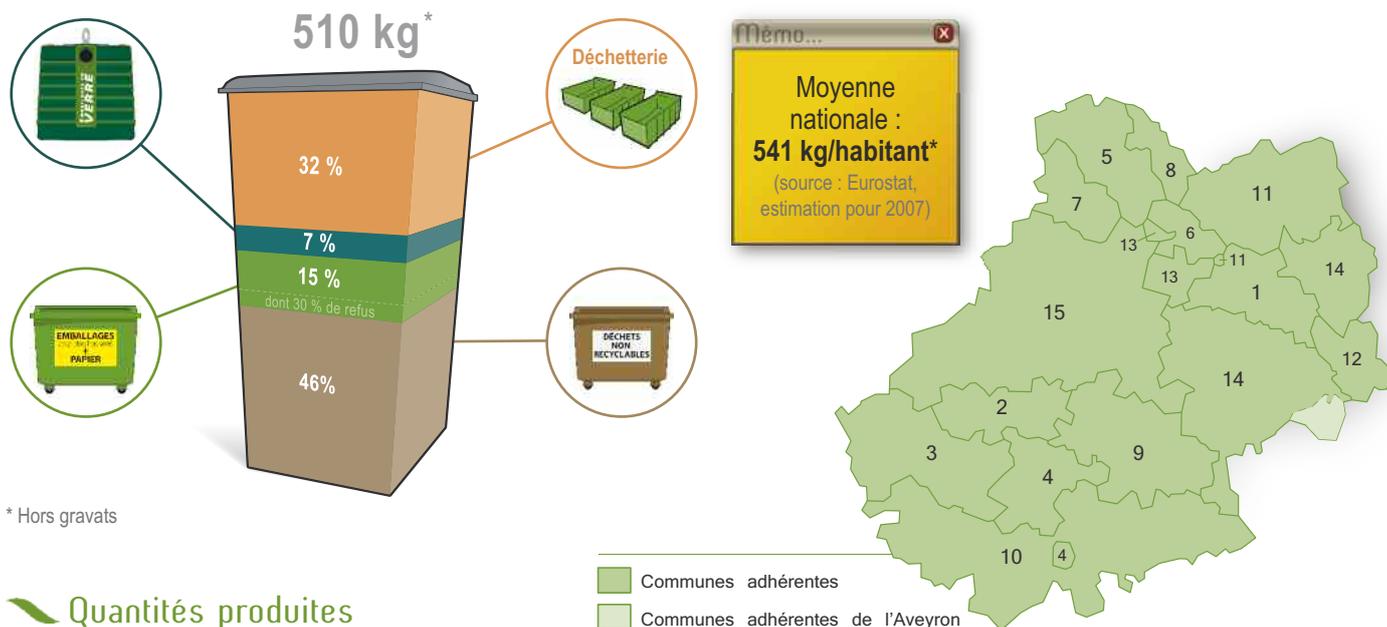
- Déchets non recyclables enfouis, mâchefers d'incinération



Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED

La "poubelle lotoise" (kg/hab.)

Pour 2008, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à 510 kg par habitant* (pop. DGF).



Collectivités membres lotoises	Population (sans double compte)	Déchets non recyclables (tonnes)	Déchets recyclables (tonnes)
1 C.C. Causse Ségala Limargue	6 142 hab.	-	508
2 C.C. de Catus	4 793 hab.	1 174	470
3 C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	15 237 hab.	4 140	1 563
4 C.C. du Pays de Cahors	29 930 hab.	9 973	2 798
5 C.C. du Pays de Martel	5 283 hab.	1 507	583
6 C.C. du Pays de Padirac	2 089 hab.	476	181
7 C.C. du Pays de Souillac	7 111 hab.	2 248	594
8 C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	4 276 hab.	1 218	380
9 C.C. Lot-Célé	4 101 hab.	1 111	394
10 SICTOM des Marches du Sud Quercy	13 880 hab.	3 328	1 332
11 SICTOM du Pays du Haut Quercy Dordogne	16 694 hab.	3 604	1 313
12 SIRTOM du Haut Célé	3 998 hab.	893	344
13 SIVU Bio-Alvignac-Gramat DM	4 374 hab.	1 252	428
14 SMIRTOM de la Région de Figeac	27 876 hab.	7 170	2 452
15 Syndicat mixte du Pays de Gourdon	20 208 hab.	6 350	1 722

ZOOM SUR... Les actions pour la réduction des déchets

"Le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on n'a pas produit." Cet adage est mis en pratique par le SYDED avec la reconduction de la distribution de composteurs individuels et d'autocollants "stop-pub".

C'est ainsi que 1 000 composteurs supplémentaires ont été acquis par de nouveaux foyers en 2008, élevant à 10 200 le nombre total de composteurs distribués sur le territoire du SYDED depuis 2002.

La quantité de déchets biodégradables valorisés grâce à cette action est estimée à **200 kg par an et par foyer** détenteur d'un composteur.



Depuis la première diffusion d'autocollants "stop-pub" mise en place par le SYDED en 2006 sur l'ensemble du département, **la proportion de boîtes aux lettres portant cet autocollant est passée de 1,60% à 10,39% !** Les nouveaux autocollants sont mis à la disposition des usagers sur les 28 déchetteries.

► Modes de collecte

Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre) - en porte à porte :

Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs individuels ou collectifs de couleur verte. Sur certains secteurs, des sacs transparents ou des caissettes sont mis à la disposition des habitants. La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



Emballages en verre - en apport volontaire :

Ces emballages sont déposés dans les récup'verres (1 récup'verre pour 140 habitants). Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

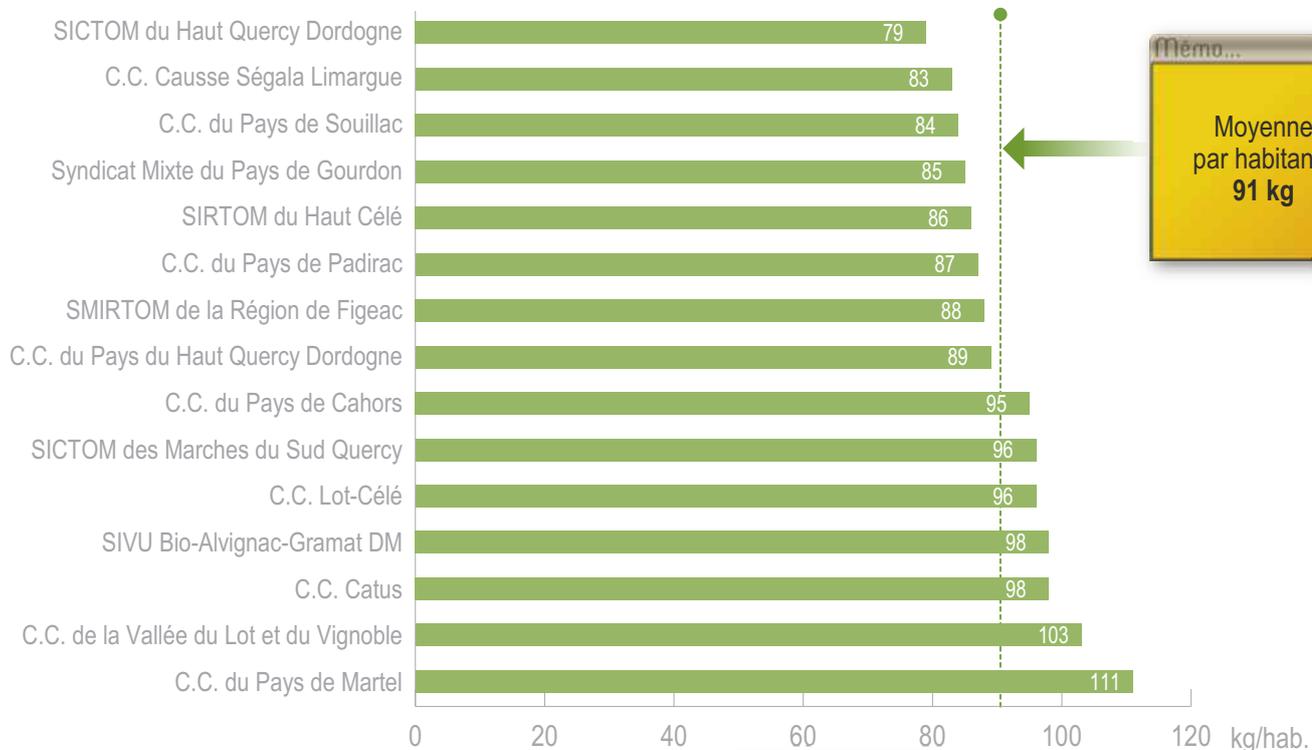


► Quantités apportées (Lot + hors département)

Papiers et emballages (hors verre) : 21 681 tonnes

- 15 062 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED, soit 69% des déchets réceptionnés.
- 6 619 tonnes proviennent de collectivités hors département, soit 31% des déchets réceptionnés.

Quantités apportées par collectivité (kg par habitant) :



Memo...
Moyenne par habitant : 91 kg

Emballages en verre : 6 769 tonnes

Memo...
Moyenne lotoise : 41 kg/habitant
Moyenne nationale : 38,5 Kg/habitant

Mode de traitement

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Les déchets recyclables (hors verre) :

Ils sont triés par matériau dans les 3 centres de tri du SYDED, selon un process où la mécanisation est réduite, favorisant ainsi la création d'emplois. Ils sont ensuite conditionnés et envoyés vers des unités de recyclage hors département.

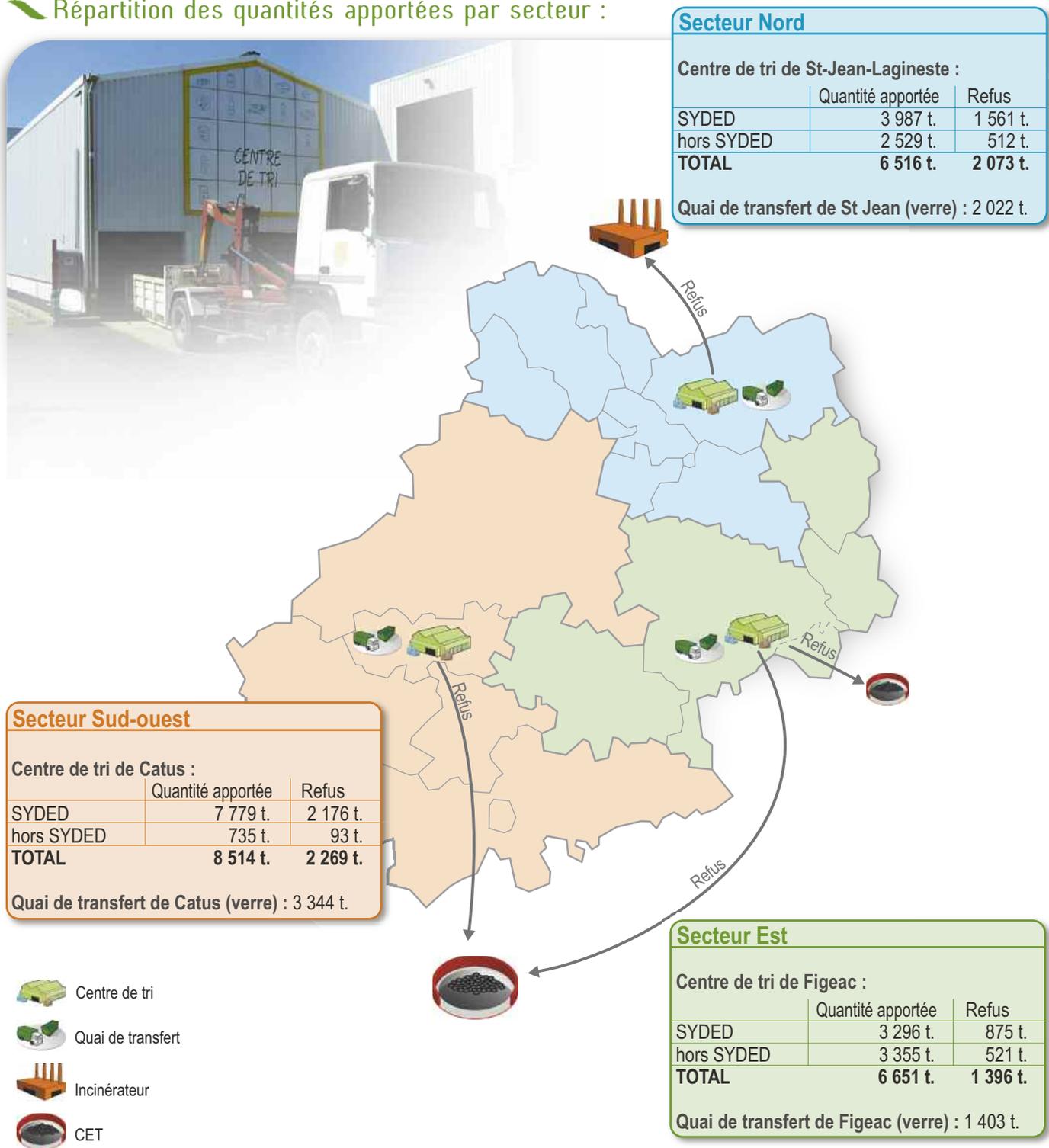
Des transferts ont été effectués entre les 3 sites afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.

Le refus, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs des habitants, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères.

Les emballages en verre :

Ils sont transportés à la Verrerie Ouvrière d'Albi à St Juery (81) qui assure leur recyclage.

Répartition des quantités apportées par secteur :



► Quantités recyclées (collectivités SYDED)

 **Papiers et emballages (hors verre) : 10 591 tonnes, soit 64 kg/hab./an**
 ► Refus : 4 611 tonnes, soit 30,69 % des quantités apportées

 **Emballages en verre : 6 769 tonnes, soit 41 kg/hab./an**

Mémo...
Déchets recyclés
 Moyenne lotoise :
105 kg/habitant
 Moyenne nationale :
 80 Kg/habitant

Répartition par matériaux :



Emballages Verre
 6 769 tonnes
 41 kg/hab.



Papiers
 5 216 tonnes
 31,6 kg/hab.



Emballages Carton
 3 317 tonnes
 20 kg/hab.



Emballages Plastique
 1 253 tonnes
 7,6 kg/hab.



Emballages Métal
 442 tonnes
 2,7 kg/hab.



Autres (petites ferrailles...)
 363 tonnes
 2,1 kg/hab.

ZOOM

SUR... L'impact de la collecte sélective à l'échelle de l'individu

Illustration estimative du recyclage obtenu grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du Lot (moyenne) :

PLASTIQUE



6
 pulls polaires



1
 chaise plastique

PAPIER & CARTON



86 boîtes
 à chaussures



6 rouleaux
 de papier toilette



11 ramettes
 (5 600 feuilles A4)



1 arbre
 épargné

MÉTAL



2 tricycles
 (3,2 kg de métal)

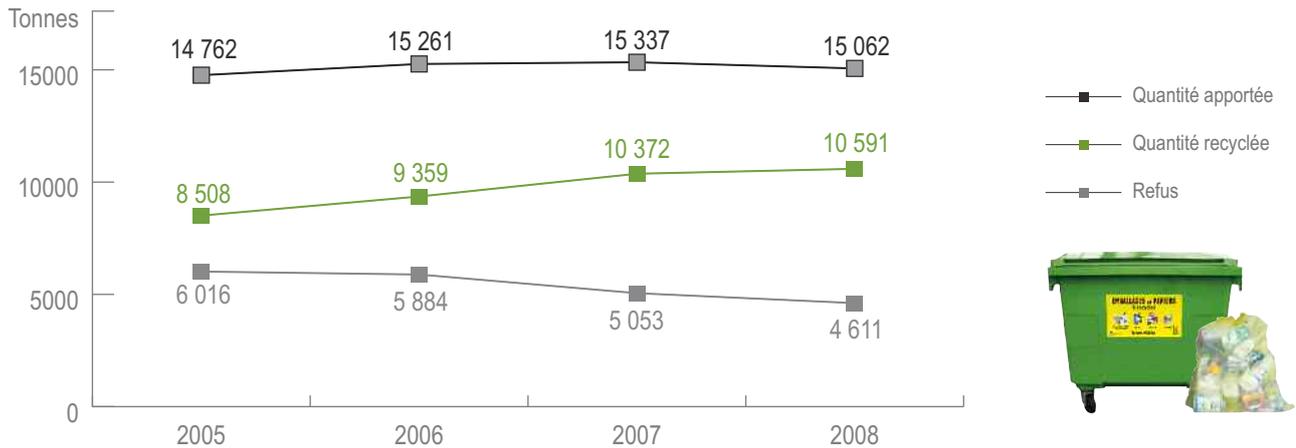
VERRE



117 bouteilles
 de 75 cl

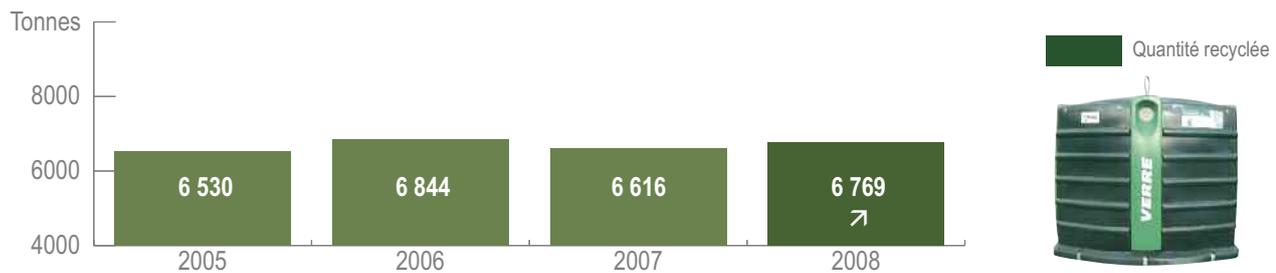
► Evolution des résultats (collectivités SYDED)

Papiers & emballages (hors verre) :



En 2008, alors que les apports diminuent, on observe une hausse (2,11%) de la quantité recyclée, accompagnée d'une baisse (-8,75%) de la quantité de refus.

Emballages en verre :



En 2008, on observe une certaine stabilité de la quantité de verre apportée, maintenue à un très bon niveau par rapport à la moyenne nationale.

ZOOM SUR... Le bilan environnemental du recyclage

Les chiffres qui suivent, estimés d'après les quantités de déchets recyclés dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.



29 000 TONNES
de matières premières économisées

→ économies de pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



6 400 TONNES
de CO₂ évitées

→ émission annuelle de gaz à effet de serre d'une ville comme GOURDON (≈ 4 400 personnes).



150 MILLIONS
de litres d'eau économisés

→ la consommation annuelle d'une ville comme PRADINES (≈ 2 700 personnes).



113 000 MWH
économisés

→ consommation énergétique annuelle d'une ville comme FIGEAC (≈ 11 000 habitants).

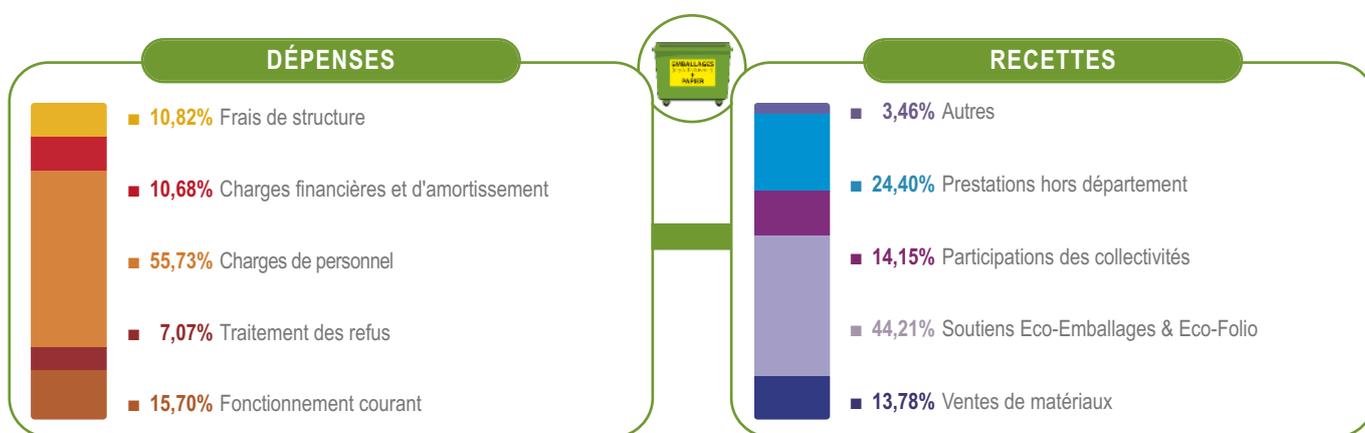
Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées (avec ou sans le soutien du SYDED) par les collectivités qui en ont la charge. En 2008, les premiers effets positifs de ces actions se sont illustrés par une baisse notable du taux de refus.

L'aide proposée par le SYDED porte sur l'ensemble du département, découpé en 3 secteurs. Chaque secteur est couvert par un animateur. Il se charge d'analyser la qualité de la collecte et met en place avec les collectivités des actions techniques d'amélioration, ainsi qu'une campagne de communication adaptée auprès des usagers.

Sur les 15 collectivités membres, 6 ont déjà fait appel au SYDED en 2008 et 5 ont souhaité être accompagnées par les animateurs pour 2009.



Bilan financier



€ Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :

2008 est la première année de mise en application effective du système de tarification différenciée. Sa mise en place a été décidée en 2006 et il a été testé par simulation sur toute l'année 2007. Son objectif est d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre leurs apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus**⁽¹⁾ lié à l'aspect qualitatif et la **performance**⁽²⁾ liée à l'aspect quantitatif.

1. Le **taux de refus** (%) retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, selon une méthodologie normalisée.

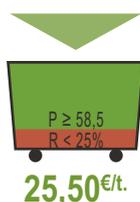
2. La **performance** (kg/habitant/an) est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

Base tarifaire :

R : Taux de refus	R < 25%	25% ≤ R < 30%	30% ≤ R < 35%	35% ≤ R < 40%	R ≥ 40%
Tarif HT tonne entrante	44,80 €	53,60 €	62,30 €	72,10 €	81,80 €

Bonus / Malus :

P : Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 58,5	55,5 ≤ P < 58,5	50,5 ≤ P < 55,5	47,5 ≤ P < 50,5	P < 47,5
Tarif HT tonne entrante	- 19,30 €	- 4,70 €	0 €	+ 10 €	+ 24,50 €



Entre 2007 et 2008, sur les 15 collectivités membres :

8 collectivités ont vu leur tarif diminuer, 3 ont conservé le tarif moyen et 4 ont vu leur tarif augmenter.

► Modes de collecte



Déchets non recyclables des particuliers - en porte à porte ►



Les déchets sont déposés en sac dans des bacs individuels ou collectifs marron ou gris. Sur certains secteurs, des sacs sont mis à la disposition des habitants. La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

Encombrants - apports en déchetterie ►



DIB des professionnels - apports directs sur le Centre d'Enfouissement Technique de Dégagnac ►

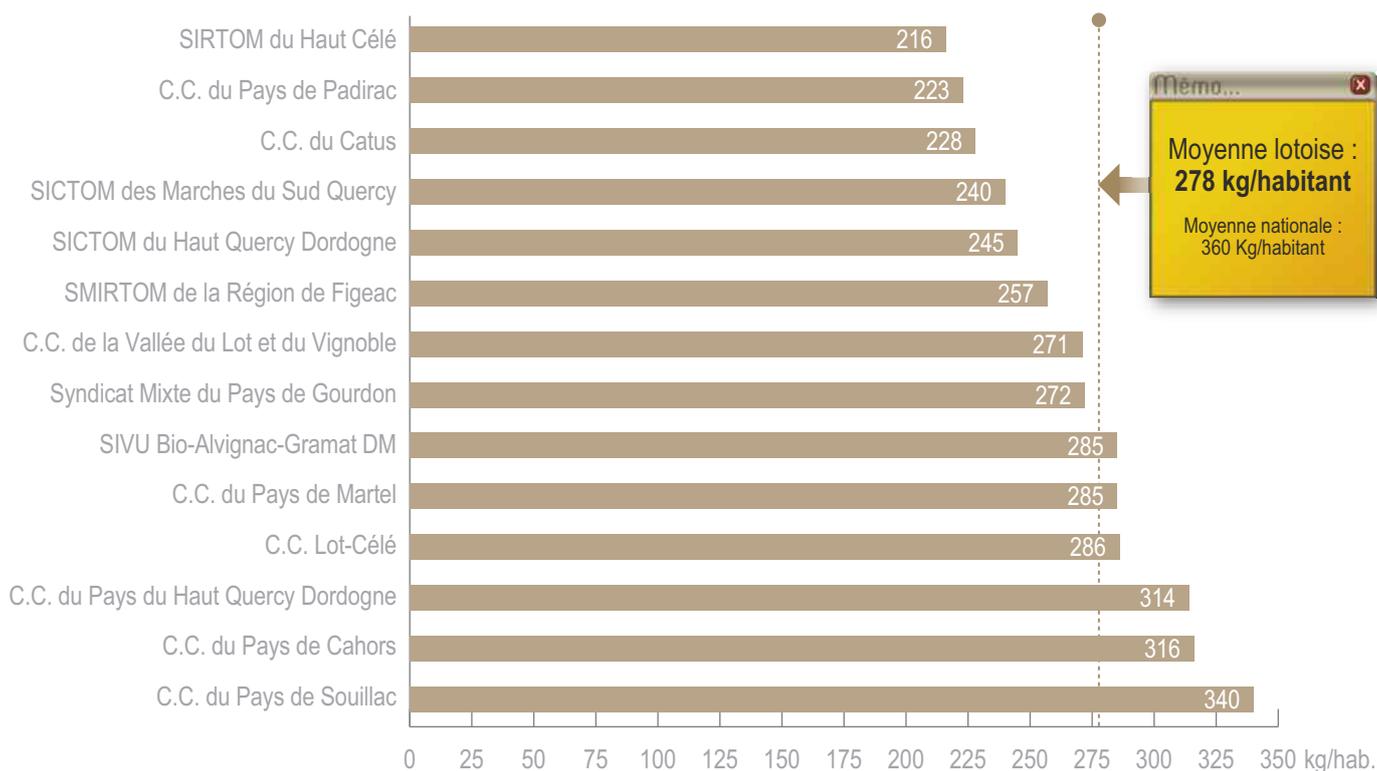
► Quantités traitées

 **Déchets non valorisables : 61 577 tonnes**

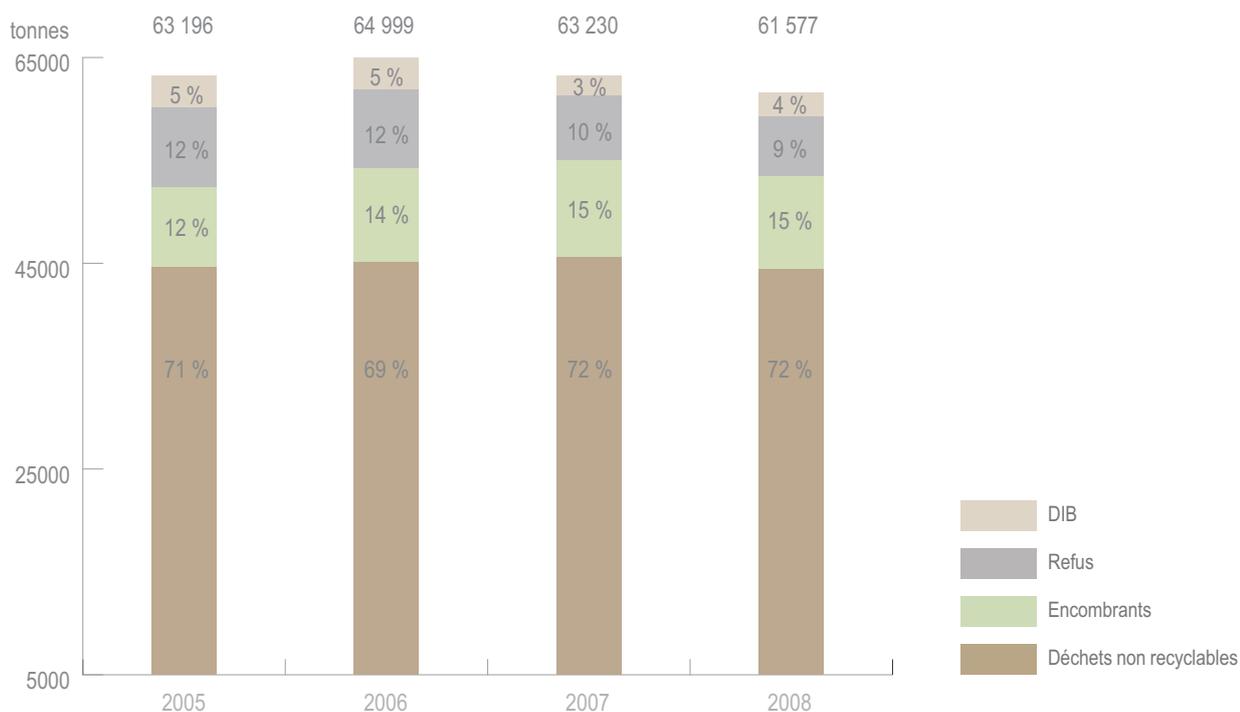
Répartition des quantités :

	Tonnes
Déchets non recyclables	44 445
Refus de tri	5 738
Encombrants	9 027
DIB	2 363
TOTAL :	61 577

Quantités de déchets non recyclables apportées par collectivité (kg/habitant) :

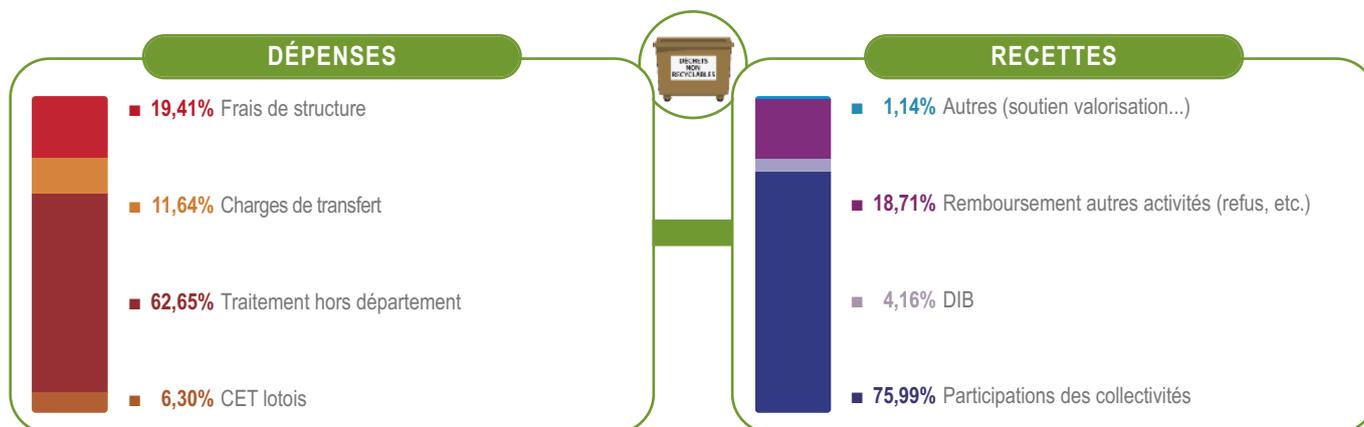


► Evolution des quantités



En 2008, la tendance à la baisse des quantités de déchets non valorisables se confirme.

► Bilan financier



€ Tarif appliqué aux collectivités membres : 88 € HT/tonne

► Déchetteries

Mode de collecte

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 28 déchetteries réparties sur le Lot (193 874 habitants desservis - population DGF pondérée).

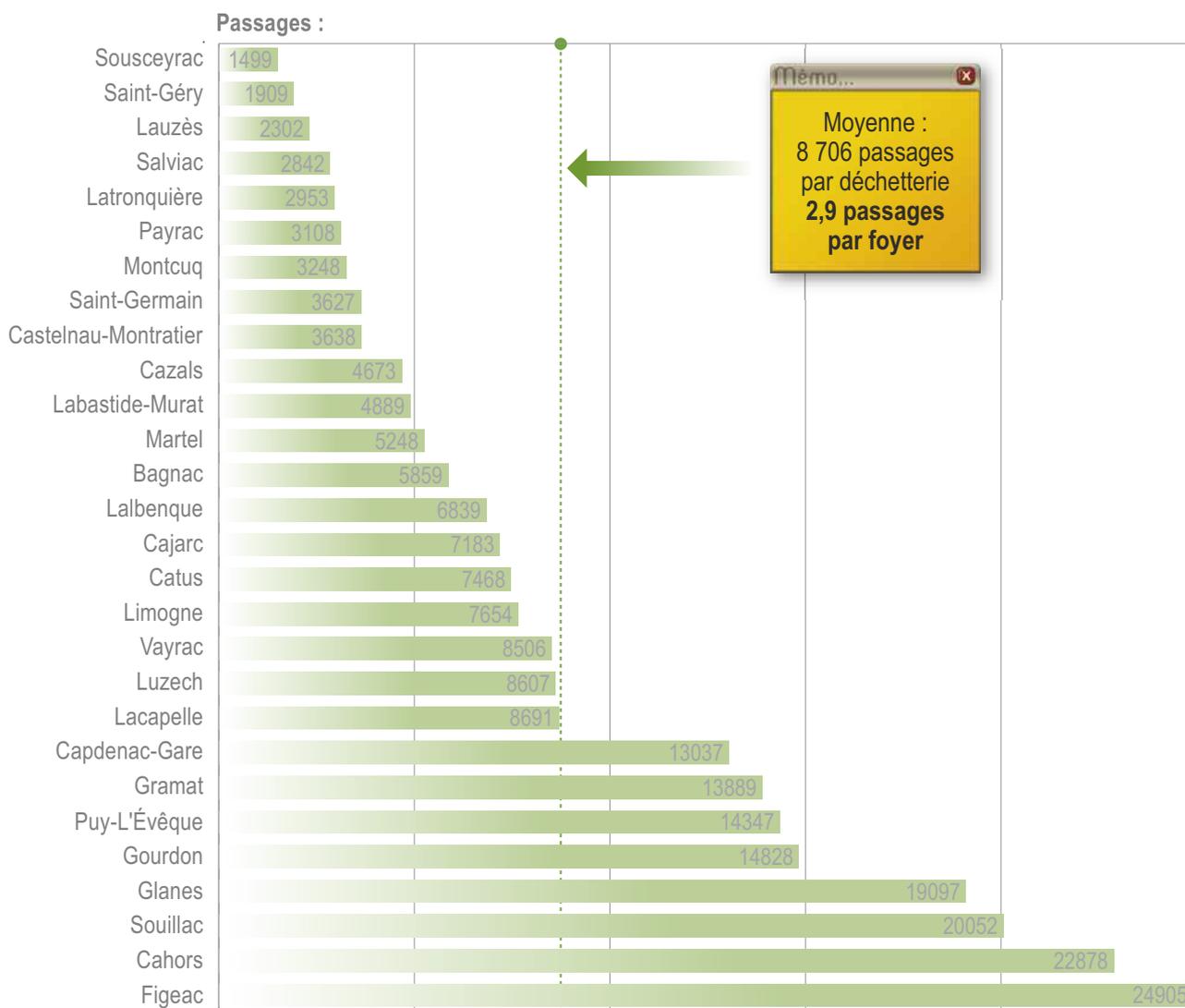
Conditions d'accès :

- Pour les particuliers habitant le Lot, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quelque soit le lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.



Fréquentation des déchetteries

243 776 passages ont été enregistrés en 2008.



Quantités traitées

38 759 tonnes de déchets ont été apportées.

Types de déchets collectés et leur traitement



Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux et les bois non traités sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (recyclage, dépollution) ou stockés dans des CET de classe II ou III, en fonction de leur nature.

	Quantités (tonnes)	Traitement :
Végétaux**	11 397	Compostage - SYDED
Bois non traité** (palettes / cagettes)	1 209	Valorisation énergétique - SYDED
Bois traité	1 530	Valorisation matière
Cartons	825	Recyclage - Cartonnerie
Métaux	2 503	Recyclage - Filières de récupération
DEEE	1 477	Recyclage - Filières de récupération
Autres (DMS, pneus, DASRI, huiles...)	469	Filières de récupération spécialisées
Encombrants	9 027	Stockage - CET de classe II
Gravats*	10 322	Stockage - CET de classe III - SYDED
TOTAL :	38 759	

* quantités estimées

** quantités réelles collectées en déchetterie + quantités déposées directement sur les plateformes.

Evolution de la fréquentation et des quantités apportées



► Compostage des végétaux

Quantité de végétaux collectée

11 397 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage.

Plateforme de Catus : 5 027 t.

Plateforme de Figeac : 2 777 t.

Plateforme de St Jean Lagineste : 3 593 t.

Quantité de compost produite

4 983 tonnes de compost ont été produites.

La transformation des déchets en compost se fait en 6 mois environ.

Utilisation du compost

En priorité, le compost est mis à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement sur la plupart des déchetteries. En cas de surplus, il est vendu à des professionnels.

Le compost est soumis à un programme d'analyses réglementaires.

En terme de qualité, il répond à la norme NF U 44-051 (version 2006).



► Valorisation du bois non traité

Quantité de bois collectée

• 1 209 tonnes de bois (palettes et cagettes) ont été collectées sur les déchetteries ou apportées directement sur les plateformes de valorisation où le bois est broyé et criblé.

• 3 174 tonnes de bois (écorces, délignures, plaquettes forestières d'élagage), provenant de différentes sources extérieures (partenariat avec le Conseil Général, déchets de l'industrie du bois) ont été également récupérées.

Utilisation du combustible

Les plaquettes alimentent les chaudières à bois des centres de tri et du siège et, depuis novembre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED.

Elles sont également vendues à des exploitants de chaufferies collectives (nouvel Hôtel du département, commune de Nuzéjols).



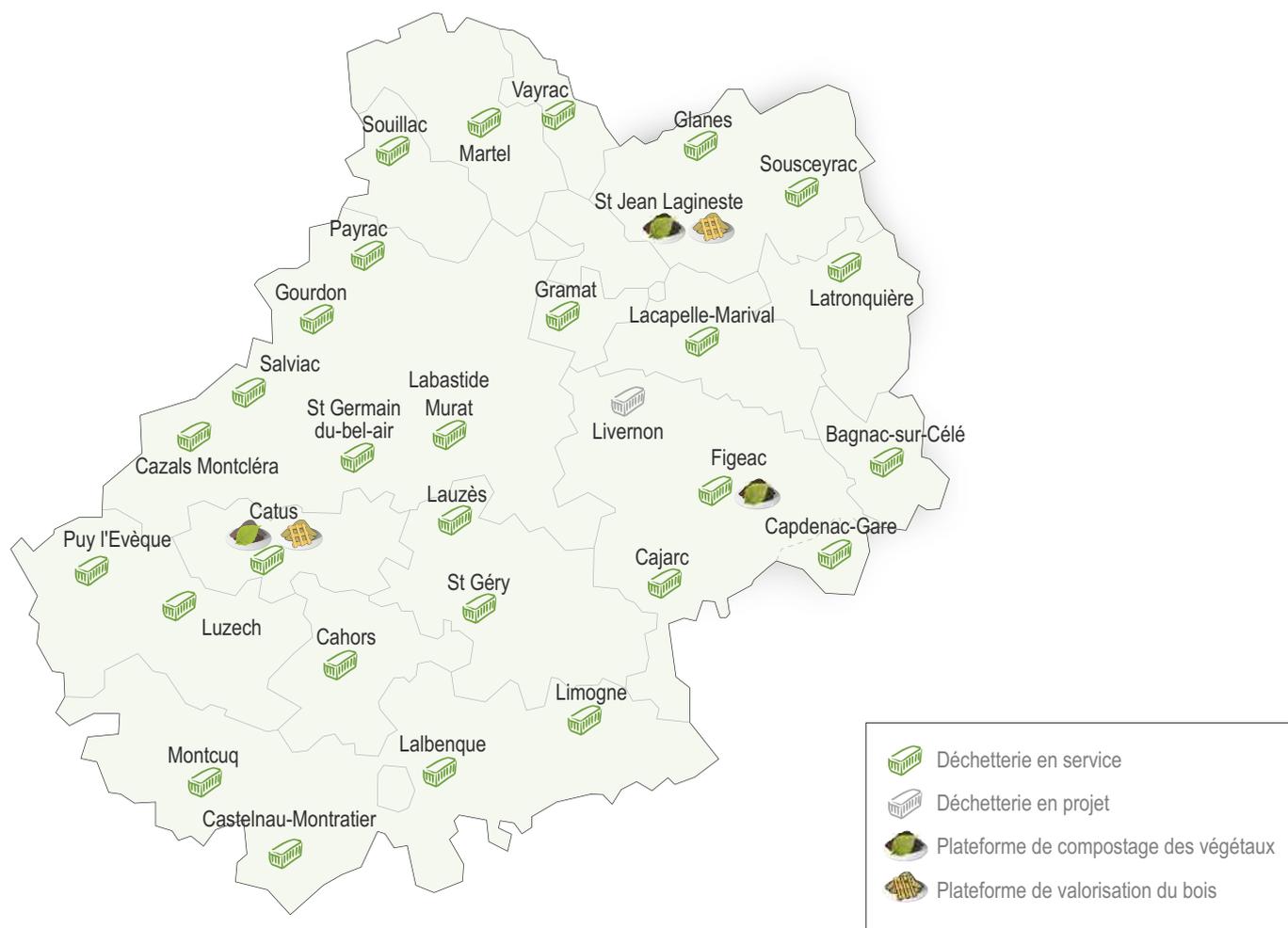
ZOOM SUR... La valorisation du bois traité



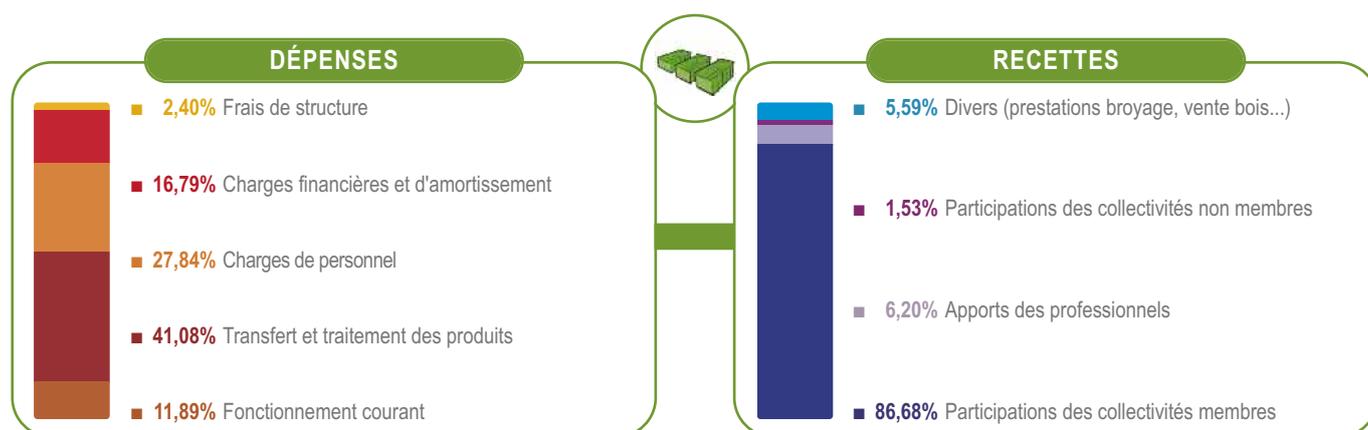
La plupart des produits utilisés pour traiter le bois (insecticides, vernis, peintures...) peuvent dégager des fumées toxiques s'ils sont brûlés. Les déchets de bois traités récupérés en déchetterie (meubles, parquets...) ne peuvent donc pas être utilisés comme combustible pour alimenter des chaufferies.

Ils suivent une filière de recyclage pour être transformés en panneaux de particules ou en produits dérivés du bois tels que des revêtements de sol stratifiés, plans de travail ou éléments de meubles...

Localisation des déchetteries et des plateformes de valorisation



Bilan financier



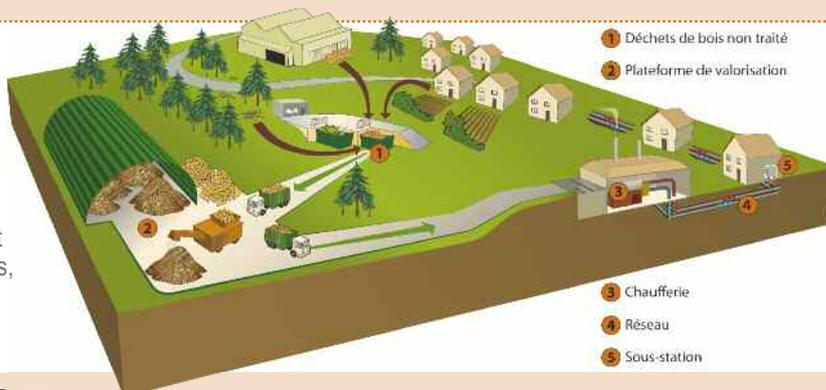
Tarif appliqué aux collectivités membres : 12,50 € HT/hab. (pop. DGF)

(pour les communes situées dans l'aire d'influence d'une déchetterie)

► Rôle du SYDED

Depuis le 1er janvier 2005, le SYDED est devenu l'opérateur départemental pour la réalisation et la gestion des réseaux de chaleur au bois, à la demande des communes.

Dans le cadre de cette mission, il valide la faisabilité du projet, finance les travaux, construit la chaufferie et le réseau, approvisionne et entretient les installations, et facture l'énergie consommée.



► Bilan des deux premiers réseaux

Les réseaux de Caillac et des Quatre-Routes-du-Lot



Bilan de fonctionnement

- 2 795 MW/h fournis aux réseaux
- 1 563 MW/h comptabilisés chez les 126 abonnés (dont 1 clinique, 3 écoles, 1 maison de retraite, 46 logements sociaux...)
- 951 tonnes de bois utilisées pour alimenter ces chaufferies. 43% des plaquettes employées proviennent du bois brut (palettes, cagettes) collecté sur les déchetteries du SYDED et 57% sont issues des déchets de bois de scieries et d'élagage.
- 67 MW/h d'énergie électrique consommés (fonctionnement).
- 4 700 litres de fioul utilisés (maintenance et appoint)



Bénéfice environnemental

Le bois, utilisé comme combustible, est une énergie renouvelable. Sa combustion ne fait que restituer, à quantité équivalente, le CO₂ absorbé par l'arbre lors de sa croissance.

Pour l'hiver 2007-2008, l'utilisation des réseaux de chaleur de Caillac et des Quatre-Routes-du-Lot a engendré :

- une économie d'énergie fossile équivalent à 262 tonnes de pétrole,
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre équivalent à 609 tonnes de CO₂ non rejeté dans l'atmosphère.

► Réalisations 2008



Le réseau de Biars-sur-Cère

- 111 abonnés (logements foyers, salle polyvalente, écoles maternelle et primaire, cantine, CLSH, 126 logements sociaux, 34 maisons individuelles)
- Puissance de référence de la chaudière au bois : 1 250 kW secondée d'une chaudière fioul en appoint de 1 900 kW
- Longueur du réseau : 2 800 m
- Coût d'investissement : 1 830 000 € HT

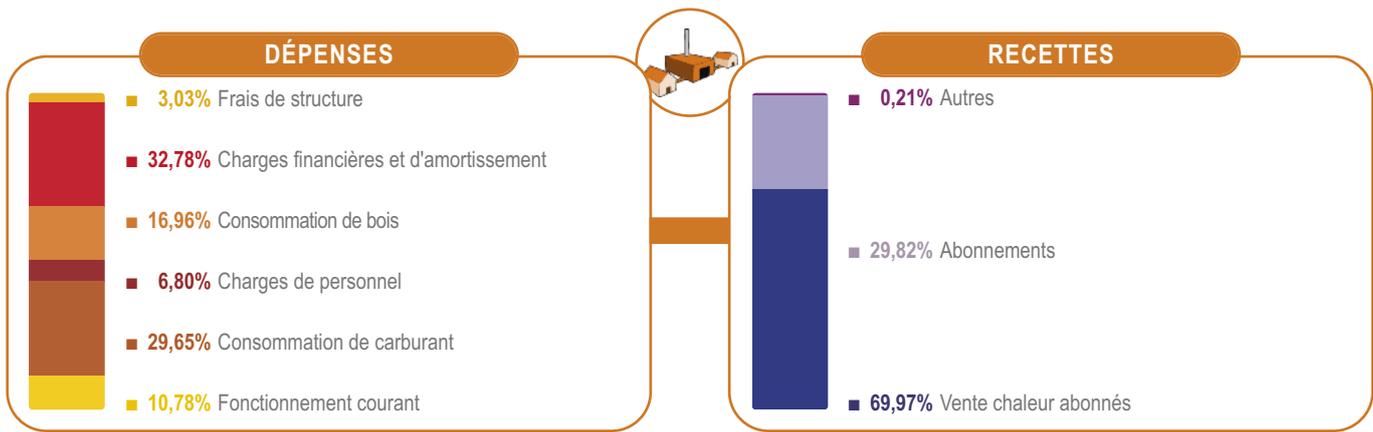


Le réseau de Cajarc

- 90 abonnés (CEIIS, logements foyers, écoles maternelle et élémentaire, presbytère, salle des fêtes, mairie, poste, 8 logements sociaux et 67 maisons individuelles)
- Puissance de référence de la chaudière au bois : 1 500 kW secondée par 2 chaudières fioul en appoint de 980 kW
- Longueur du réseau : 3 100 m
- Coût d'investissement : 1 850 000 € HT

En parallèle, des projets sont en cours d'études avec des états d'avancement différents (Sousceyrac, Catus...).

Bilan financier



€ Tarifs 2008 appliqués aux abonnés

	Tranche de puissance	Tarifs HT
Abonnement (mensuel)	< 10 kW	17,77 €
	10 à 15 kW	27,25 €
	15 à 30 kW	41,47 €
	30 à 90 kW	52,13 €
	> 90 kW	111,37 €
Vente de chaleur	< 30 kW	48,21 €/MWh
	> 30 kW	46,24 €/MWh

ZOOM

SUR... La diversification de la ressource de combustible bois



Pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement de ses réseaux de chaleur actuels et futurs le SYDED a diversifié ses ressources. Ainsi, en complément du bois non traité récupéré sur ses déchetteries, des plaquettes forestières et des déchets de l'industrie du bois sont désormais utilisés comme combustible.

- Un partenariat a été établi avec les services du Conseil Général qui effectuent l'élagage des abords des routes départementales. Le broyat des branchages obtenu sur place est récupéré dans des bennes par le SYDED qui l'achemine vers ses plateformes de stockage (3 174 tonnes en 2008).
- Une convention permet la récupération des déchets de bois provenant d'entreprises forestières locales et de scieries.

Le principe proposé à terme

- Le SYDED se charge de la production
- Les collectivités adhérentes se chargent de la distribution

En général, la limite entre ces deux activités se situe au niveau du "stockage" de l'eau potable dans le château d'eau. Cependant, d'autres situations particulières peuvent exister.



Étendue de la compétence

Le schéma AEP (Adduction en Eau Potable) prévoit la desserte en eau du département à partir des captages classés d'intérêt départemental. Dans ce cadre, le SYDED exerce cette compétence à deux niveaux.

Mission de niveau 1

Cette mission comprend :

- l'animation et la coordination de l'action des collectivités distributrices d'eau (échange d'expériences, uniformisation des méthodes de travail...),
- l'accompagnement juridique, technique et administratif des collectivités distributrices, (veille réglementaire, fourniture de modèles de documents...),
- **à titre optionnel, pour les collectivités distributrices qui le sollicitent : une assistance à maîtrise d'ouvrage et des missions de maîtrise d'œuvre (extensions pour de nouvelles habitations, renouvellement de réseau, renforcement...).**

Mission de niveau 2

Cette mission comprend :

- la mise en place des périmètres de protection autour des captages existants et à créer,
- la réalisation des interconnexions des réseaux,
- la création des captages et des ouvrages de production,
- la gestion des ouvrages de production (directe ou déléguée).

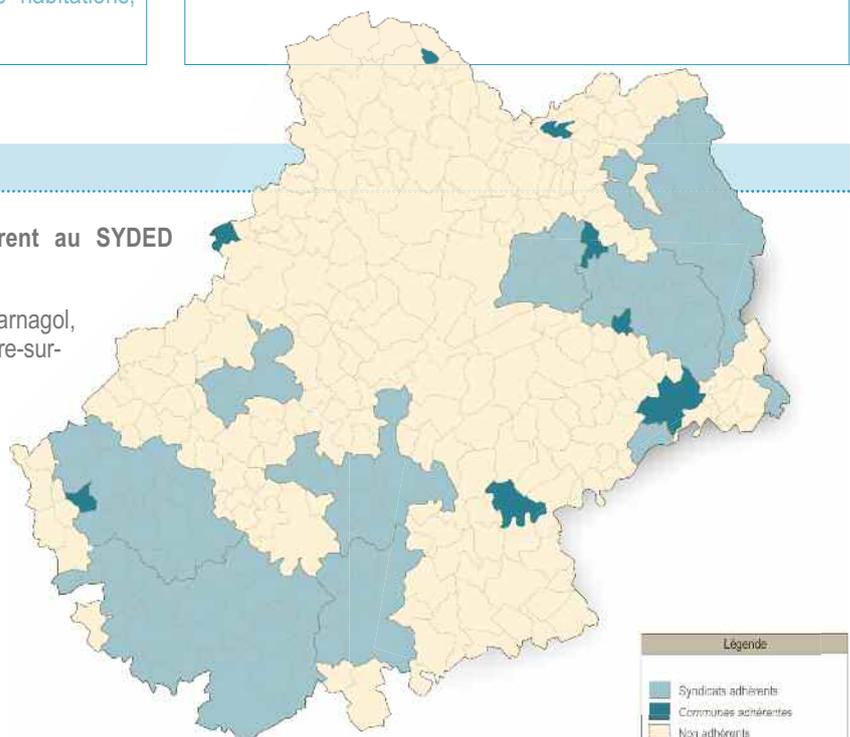
Elle peut entraîner le transfert des ouvrages des collectivités membres au SYDED.

Adhésions

Au 31 décembre 2008, 17 collectivités adhèrent au SYDED pour la compétence "Eau" :

• **les communes** de Bouyssou, Bretenoux, Figeac, Larnagol, Leyme, Quatre-Routes-du-Lot, Saint-Cirq-Madelon, Vire-sur-Lot,

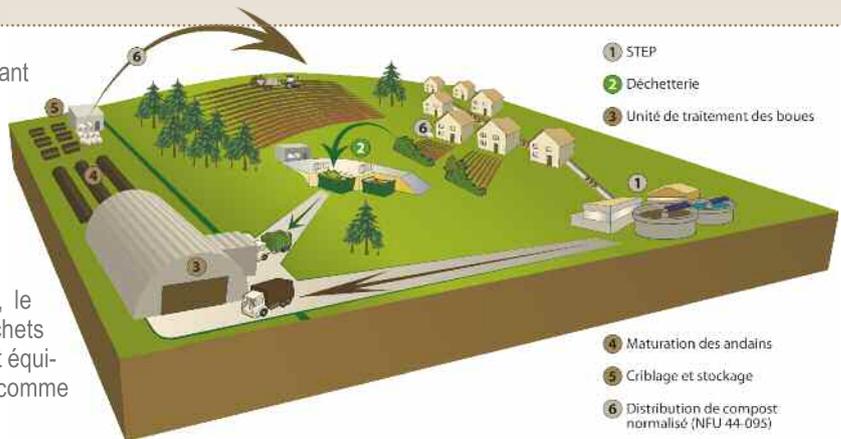
• **les Syndicats AEP** de Faycelles Frontenac, Francoulès, Iffernet, Peyrilles, Quercy Blanc, Ségala Oriental, Sud Ségala, Thémines, et AQUARESO.



► Le principe retenu

Le compostage est une fermentation contrôlée consistant à transformer naturellement les matières organiques en présence d'oxygène. Cette dégradation effectuée par des micro-organismes s'accompagne d'une forte élévation de température, ce qui engendre une destruction des germes pathogènes (hygiénisation du produit).

Dans le cas du compostage des boues de STEP, le mélange avec un support carboné (tels que les déchets végétaux broyés) permet d'obtenir un produit stable et équilibré en azote et carbone, facilement utilisable comme amendement organique.



► Étendue de la compétence

Les boues de stations d'épuration prises en charge par le SYDED seront traitées par compostage en vue de l'obtention d'un amendement organique normalisé (NFU 44-095).

Dans ce cadre, le SYDED assure :

- la prise en charge du transport des boues de la station d'épuration à l'unité de compostage,
- la construction et l'exploitation de l'unité de valorisation des boues par compostage,
- l'écoulement du compost normalisé.

► Étude et projet

Suite à l'étude de faisabilité qui avait été menée en 2007 et compte tenu du gisement de boues issu des collectivités adhérentes (estimé à 13 000 t/an), le SYDED a décidé de lancer cette opération sur la base d'un scénario qui prévoit :

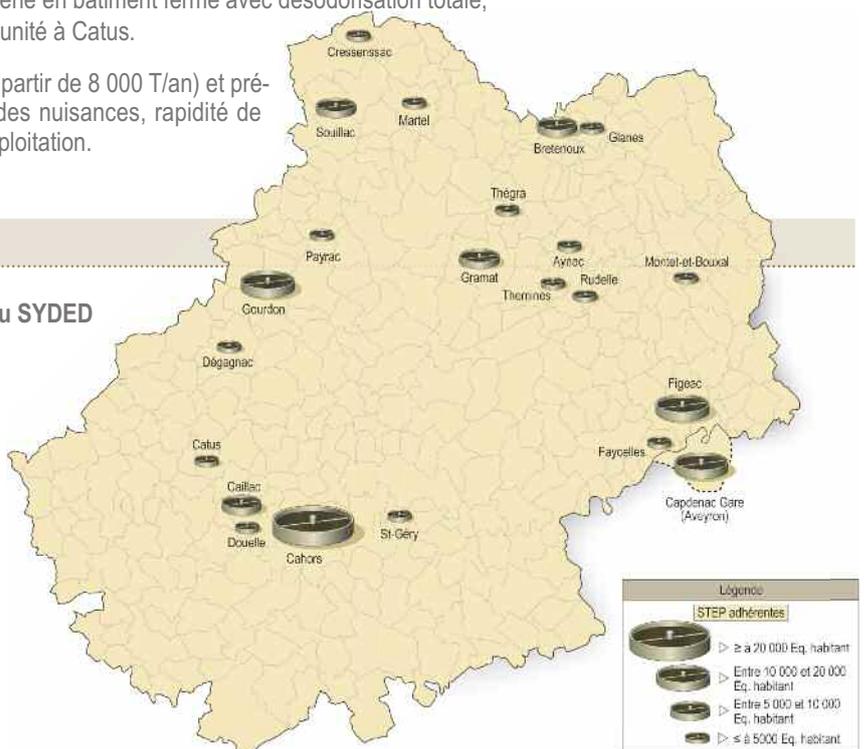
- le compostage en aération forcée intensive,
- l'ensemble du processus mené en bâtiment fermé avec désodorisation totale,
- la construction d'une seule unité à Catus.

Ce scénario est adapté aux gisements importants (à partir de 8 000 T/an) et présente différents avantages en terme de réduction des nuisances, rapidité de fermentation, qualité du compost produit et coût d'exploitation.

► Adhésions

Au 31 décembre 2008, 20 collectivités adhèrent au SYDED pour la compétence "Boues" :

Cahors, Capdenac-Gare (Aveyron), Catus, Cressenssac, Glanes, Martel, Montet-et-Bouxa, Payrac, Thégra, Saint-Géry, Dégagnac, Faycelles, Gourdon, Douelle, Gramat, Figeac, Souillac, Bretenoux (Syndicat d'assainissement de Biars-sur-Cère et Bretenoux), Thémimes, Rudelle et Aynac (SIAEP et assainissement de Thémimes)



► Pour les scolaires

Les animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM demeurent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Leur contenu a été développé et elles se déroulent en 2 séances réparties sur 2 demi-journées. Elles continuent de susciter un fort intérêt de la part des enseignants.

➔ 100 interventions en classe, soit environ 2 000 enfants rencontrés

Les visites des bases de valorisation

Les visites des 3 bases de valorisation (centres de tri, déchetterie, plateforme de compostage, plateforme de valorisation du bois) complètent de manière concrète les informations apportées lors des animations en classe. Le SYDED assure la prise en charge des frais de transport pour les classes de Cours Moyen.

➔ 110 visites, soit 2 200 visiteurs



► Pour le grand public



Le nouveau logo du SYDED

Pour marquer les évolutions du SYDED liées à l'attribution de nouvelles compétences, un nouveau logo a été adopté. Par ses formes et ses couleurs, il symbolise la diversification et le dynamisme des activités du SYDED.

Le journal d'information *Synergies* (85 000 ex.)

Envoyé dans tous les foyers du territoire chaque semestre, ce support constitue le vecteur essentiel d'information écrite du SYDED. Le nom et la présentation graphique ont été renouvelés cette année pour prendre en compte l'importante évolution du SYDED.

Le premier numéro a été principalement consacré à la présentation globale des 2 nouvelles compétences.



Refonte du site Internet

A l'occasion des importantes transformations vécues en 2008, le site internet du SYDED a été totalement revu. Les changements portent autant sur la forme, que sur le contenu et la navigabilité.

Son lancement, annoncé par le journal *Synergies*, a rencontré un vif succès, comme l'a montré l'évolution du nombre de connexions enregistrées (67 visites par jour en moyenne, 7 fois plus qu'auparavant).



La fiche mémo-tri

Avec le deuxième numéro du journal *Synergies*, abordant une fois de plus et de manière explicite les consignes de tri des déchets recyclables, une nouvelle fiche "mémo-tri" a été diffusée dans tous les foyers du territoire. Cette initiative s'inscrit dans la démarche globale d'amélioration de la qualité du tri.

Les animations en supermarchés

Effectuées pendant la période estivale, ces actions ont comme objectif la sensibilisation des habitants "consommateurs" au tri des papiers et emballages pour le recyclage, mais aussi au lien entre les choix de consommation et la production de déchets.

➔ 13 animations, soit 4 116 personnes rencontrées.

LEXIQUE

AEP : Adduction d'Eau Potable

Base de valorisation : site regroupant plusieurs équipements tel qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

Centre d'Enfouissement Technique (CET) : lieu de stockage définitif des déchets (3 catégories différentes) :

- Classe 1 : recevant des déchets industriels spéciaux,
- Classe 2 : recevant des déchets ménagers ou assimilés,
- Classe 3 : recevant des déchets inertes.

Centre de tri : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

Déchetterie (ou déchèterie) : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se défaire par la collecte des ordures ménagères.

Déchets ménagers : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

Déchets assimilés : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

Déchets Industriels Banals (DIB) : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

Déchets inertes : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (déchets de démolition, déblais, briques, tuiles...).

Déchets d'Equipements Electrique et Electronique (DEEE) : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les D3E se déclinent en 5 grandes familles : gros

électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Déchets ménagers spéciaux (DMS) : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier.

Déchets non valorisables (ou déchets ultimes) : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

Déchets organiques : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

Déchets recyclables : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

Déchets volumineux : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

Ordures Ménagères (OM) : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et pris en compte par les collectes. Le terme d'OM est souvent employé, de manière réductrice, pour désigner de manière simple les déchets non recyclables.

Plateforme de compostage : aire étanche sur laquelle sont réceptionnés, broyés et compostés les déchets végétaux.

Quai de transfert : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

Refus : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les CET ou incinérateur.

Station d'épuration (STEP) : station de traitement des eaux usées. Elle rejette une eau épurée dans le milieu naturel qui doit être conforme aux valeurs limites définies par arrêté préfectoral. Les résidus de traitement sont récupérés sous forme de boues.

Traitement : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.



Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries ou le traitement des déchets, appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30